



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**MOUVEMENTS SUR AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES  
CONCERNANT LES COLLÈGES**

(N°2024-572)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (AP), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessous.

Sur le sous-programme C03-221G11 - Gros entretien et renouvellement – Collèges :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C03-221G11 AP 22 MC 2313/90221	2022-00837-01	DAINVILLE – Diderot – Remplacement du lave-vaisselle	96 000.00 €	- 10 000.00 €	86 000.00 €
C03-221G11 AP 22 MC 2317/90221	2022-00849-01	LILLERS - René Cassin - Restructuration du parking à vélos et remplacement des clôtures en entrée	65 000.00 €	- 2 000.00 €	63 000.00 €
C03-221G11 AP 22 MC 2313/90221	2022-00851-01	NORRENT-FONTES – B. Chochoy - Remplacement du carrelage en réfectoire-hall d'entrée-retrait amiante	150 000.00 €	- 5 000.00 €	145 000.00 €
C03-221G11 AP 22 MC 2317/90221	2022-00844-01	BARLIN – Jean Moulin - Réfections intérieures de salles de classe	770 000.00 €	+ 17 000.00 €	787 000.00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024**

**MOUVEMENTS SUR AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES  
CONCERNANT LES COLLÈGES**

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. »

Les modifications proposées ci-après concernent des ajustements d'affectations d'A.P. sur les programmes de construction et réhabilitation de collèges et de gros entretien et renouvellement dans les collèges datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours.

Les mouvements d'A.P. sont effectués à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des dossiers et en fonction des crédits disponibles.

Collèges :

<b>AP Imputation</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Description Affectation</b>	<b>Montant affecté</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Nouveau montant</b>
C03-221G11 AP 22 MC 2313/90221	2022-00837-01	DAINVILLE – Diderot – Remplacement du lave-vaisselle	96 000.00 €	- 10 000.00 €	86 000.00 €
C03-221G11 AP 22 MC 2317/90221	2022-00849-01	LILLERS - René Cassin - Restructuration du parking à vélos et remplacement des clôtures en entrée	65 000.00 €	- 2 000.00 €	63 000.00 €
C03-221G11 AP 22 MC 2313/90221	2022-00851-01	NORRENT-FONTES – B. Chochoy - Remplacement du carrelage en réfectoire-hall d'entrée-retrait amiante	150 000.00 €	- 5 000.00 €	145 000.00 €
C03-221G11 AP 22 MC 2317/90221	2022-00844-01	BARLIN – Jean Moulin - Réfections intérieures de salles de classe	770 000.00 €	+ 17 000.00 €	787 000.00 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY